



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Faubourg de l'Hôpital 68
Case postale 556
CH-2002 Neuchâtel
Tél. 032 889 69 72
Fax 032 889 69 73
CIIP.SRTI@ne.ch
<http://www.ciip.ch>

**DECISION D'ABROGATION DE TEXTES
REGLEMENTAIRES DE LA CIIP
du 25 novembre 2011**

Considérant l'adoption, le 25 novembre 2011
des nouveaux Statuts de la CIIP,
du règlement d'application de la Convention scolaire romande,
du règlement relatif à la gestion financière,

L'assemblée plénière abroge formellement au 1^{er} janvier 2012 :

- les statuts de la CIIP du 9 mai 1996,
- le règlement concernant la gestion administrative et financière de la CIIP, du 22 novembre 1996,
- la convention intercantonale administrative sur les moyens d'enseignement et les ressources didactiques, du 19 février 2004,
- le règlement financier du Fonds des moyens d'enseignement et des ressources didactiques, du 30 novembre 2006.

Ces décisions sont communiquées par le secrétariat général aux organes et partenaires de la CIIP.

Neuchâtel, le 25 novembre 2011

Elisabeth Baume-Schneider
Présidente

Olivier Maradan
Secrétaire général